

La Cerise des coteaux du Ventoux obtient l'IGP



La « Cerise des coteaux du Ventoux » est la première cerise française à obtenir l'indication géographique protégée (IGP). Son cahier des charges a été enregistré ce vendredi 11 juin 2021 par la Commission européenne lui conférant ainsi une protection à l'échelle européenne.

Une cerise issue d'un savoir-faire séculaire

La « Cerise des coteaux du Ventoux » est une cerise de bouche de couleur rouge provenant des variétés issues de *Prunus Avium L.*, de *Prunus Cerasus L.*, ou de leurs hybrides.

L'importance de sa production remonte au 17e siècle à partir duquel sa réputation s'est construite. On la trouve alors principalement dans les jardins familiaux ou clairsemée au milieu des champs de céréales et sur les talus. Depuis le 20e siècle, de nombreux marchés se sont développés autour de ce produit particulier. Avec un calibre important (24 mm minimum) et un savoir-faire spécifique lié à la zone de production tout aussi particulière, elle a aussi la spécificité de pouvoir être présente sur le marché dès les premiers jours de mai jusqu'à mi-juillet.

Un mode de production exigeant

Au fil du temps, un savoir-faire s'est construit autour de ce produit et de la conduite du verger dit « verger piéton ». Une taille est réalisée chaque année afin d'optimiser le travail des ramasseurs, de garantir une régularité de production mais aussi de favoriser des cerises de beaux calibres. La récolte est exclusivement manuelle, et les cueilleurs suivent des formations spécifiques afin de sélectionner visuellement des produits dont le rapport sucre acidité est optimal, et cela pour chaque variété. La maîtrise des opérations de tri-calibrage permet de présenter des lots de produits frais et homogènes, autant en termes de calibre que de coloration des fruits.

Caractéristiques liées à la zone de production

L'aire géographique (dont vous pouvez consulter la carte dans le communiqué de presse ci-dessous) est accrochée au Mont Ventoux et aux coteaux des monts du Vaucluse et du Luberon, avec une variation d'altitude de 50 à 600 mètres. Elle est sous l'influence du climat méditerranéen, caractérisé par un fort ensoleillement (2 760 heures par an) et par l'action du Mistral (fort vent du Nord) qui s'atténue en se rapprochant des reliefs du Mont Ventoux. Ces conditions permettent de limiter le développement de maladies et favorise la production précoce des fruits dans les situations abritées et habituellement plus tardive dès que l'altitude s'élève. L'amplitude thermique « jour/nuit » marquée favorise enfin la production de fruits mûrs colorés et fermes.

[Consulter le cahier des charges sur la fiche du produit](#)

Source URL: <https://www.inao.gouv.fr/cerise-des-coteaux-du-ventoux-obtient-igp>

List of links present in page

1. <https://www.inao.gouv.fr/produit/cerises-des-coteaux-du-ventoux-4297>
2. <https://www.inao.gouv.fr/actualites/reconnaissance>